# ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE RELATIF A LA DEMANDE INTERNATIONALE NO.

PCT/FR 89/00471

SA 31357

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche internationale visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

09/01/90

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US-A-4093083	06-06-78	DE-A- 2516884 DE-A,C 2613322 BE-A- 840627 CA-A- 1049576 GB-A- 1538125 JP-A- 51137272 JP-A- 55016894 NL-A- 7603948 SE-A- 7604319	21-10-76 18-08-77 02-08-76 27-02-79 10-01-79 27-11-76 05-02-80 19-10-76 18-10-76
FR-A-2138889	05-01-73	DE-A- 2224664 US-A- 3934871	14-12-72 27-01-76
DE-A-1918791	30-10-69	BE-A- 731484 FR-A- 2006248 GB-A- 1258625 US-A- 3541597	15-09-69 26-12-69 30-12-71 17-11-70
DE-A-2160765	14-06-73	Aucun	

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande Internationale No

PCT/FR 89/00471

I. CLASSI	EMENT DE L'INVENT	ION (si plusiours symboles de classific	cation sont applicables, les indiquer tous) 7	<del> </del>
		ale des brevets (CIB) ou à la fois seion		
	CIB 5	B65G49/06	ia ciassification nationale et la Cip	
II. DOMA	AINES SUR LESQUEL	S LA RECHERCHE A PORTE		
		Documentation	on minimale consultée <sup>8</sup>	
Systèm	ne de classification		Symboles de classification	
С	CIB 5	B65G		
		Documentation consultée autre que où de tels documents font partie de	e la documentation minimale dans la mesure es domaines sur lesquels la recherche a porté	
m poch	MAENTS CONSIDERE	S COMME PERTINENTS 10		
	<del></del>			
Catégorie º	toen	ntification des documents cités, avec i des passages pertinen	ndication, si nécessaire,12 115 <sup>13</sup>	No. des revendications visées 14
Х	US,A,409 voir le	93083 (KLAUS) 06 juin document en entier	1978	1, 2
Х	05 janv	38889 (DEAN RESEARCH vier 1973 document en entier	CORP.)	1
Х	30 octo	18791 (NIPPON SHEET G bbre 1969 document en entier	GLASS CO. LTD)	1
Х	DE,A,216 voir le	50765 (WERNER) 14 jui document en entier 	n 1973	1
"A" doc con "E" doc tion "L" doc prio autr "O" doc une "P" doc postérieurem	nsidere comme particulié cument antérieur, mais p mal ou après cette date cument pouvant jeter un orité ou cité pour déterm tre citation ou pour une s cument se référant à une e exposition ou tous autr cument publié avant la de ment à la date de priorité	général de la technique, non èrement pertinent publié à la date de dépôt interna- doute sur une revendication de niner la date de publication d'une raison spéciale (telle qu'indiquée) e divulgation orale, à un usage, à res moyens	"T" document ultérieur publié postérieurement international ou à la date de priorité et n'a à l'état de la technique pertinent, mais cit le principe ou la théorie constituant la bas "X" document particulièrement pertinent; l'invequée ne peut être considérée comme nouve impliquant une activité inventive document particulièrement pertinent; l'invediquée ne peut être considérée comme impactivité inventive lorsque le document est plusteurs autres documents de même natur naison étant évidente pour une personne d "&" document qui fait partie de la même famil	appartenenant pas  è pour comprendre  ce de l'invention  ention revendi- elle ou comme  ention reven- liquant une associé à un ou  re, cette combi- u métier.
IV. CERTII				
	13 DECEM		Date d'expédition du présent rapport de rec 1 9, 01, 90	herche internationale
Administratio	ion chargée de la rechero OFFICE EU	che internationale UROPEEN DES BREVETS	Signature du <u>fonction</u> naire autorisé	T.K. WILLIS
er-ulain Deut				THE PRICE OF

1

## **PCT**

#### ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE Bureau international



## DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIEE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT)

(51) Classification internationale des brevets<sup>5</sup>:

B65G 49/06

A1

(11) Numéro de publication internationale:

WO 90/02697

(43) Date de publication internationale:

22 mars 1990 (22.03.90)

(21) Numéro de la demande internationale:

PCT/FR89/00471

(22) Date de dépôt international: 15 septembre 1989 (15.09.89)

(30) Données relatives à la priorité:

88/12053

15 septembre 1988 (15.09.88) FR

(71) Déposant: SOCIETE GENERALE POUR LES TECHNI-QUES NOUVELLES (SGN) [FR/FR]; 1, rue des Hérons, Montigny-le-Bretonneux, F-78184 S.-Quentin-en-Yvelines (FR).

(72) Inventeur: FAVRE, Serge; Maison Ticon, F-40400 Tartas

(74) Mandataires: LE ROUX, Martine etc.; Cabinet Beau de Loménie, 55, rue d'Amsterdam, F-75008 Paris (FR).

(81) Etat désigné: KR.

#### Publiée

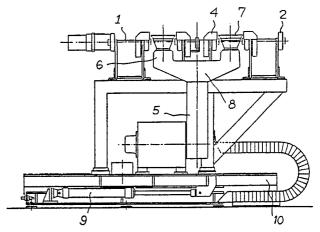
Avec rapport de recherche internationale. Avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si de telles modifications sont reçues.

(54) Title: INSTALLATION FOR RAPID LIFTING AND STACKING OR UNSTACKING OF GLASS PLATES

(54) Titre: INSTALLATION POUR LE RELEVAGE RAPIDE ET L'EMPILAGE OU LE DESEMPILAGE DE PLAQUES DE VERRE

#### (57) Abstract

An installation for rapidly lifting and stacking or unstacking glass plates, in particular plates of small dimensions (1 m x 1.5 m), comprises a secondary conveyor (1), a lifter and a control panel (24). The lifter has at least one arm (5) which carries two suction cups (7) mounted on a sliding support. The arm(s) (5) is (are) rotated through an angle of approximately 90° by a connecting rod/cam system (13) on which at least one balancing jack (18) is mounted. The installation also comprises means for lateral displacement of the lifter and of the secondary conveyor (1). Very short operating cycles (of the order of 2 s) at reduced power can be achieved with this installation.



#### (57) Abrégé

L'invention concerne une installation pour le relevage et l'empilage ou le désempilage de plaques de verre, et plus particulièrement des plaques de petites dimensions (1 m x 1,5 m). Elle comporte un convoyeur secondaire (1), une releveuse et un pupitre (24). La releveuse est munie d'au moins un bras (5) porteur de deux ventouses (7) montées sur un support coulissant, le(s)dit(s) bras (5) est(sont) entraîné(s) en rotation d'un angle d'environ 90° par un système bielle-manivelle (13) sur lequel est monté au moins un verin équilibreur (18). L'installation comporte également des moyens pour le déplacement latéral de la releveuse et du convoyeur secondaire (1). Une telle installation permet d'obtenir des cadences très rapides (de l'ordre de 2 s) pour une puissance installée réduite.

### UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

AT	Autriche	ES	Espagne	MG	Madagascar
ΑU	Australie	FI	Finlande	ML	Mali
BB	Barbade	FR	France	MR	Mauritanie
BE	Belgique	GA	Gabon	MW	Malawi
BF	Burkina Fasso	GB	Royaume-Uni	NL.	Pays-Bas
BG	Bulgarie	HU	Hongrie	NO	Norvège
BJ	Bénin	IT	Italie	RO	Roumanie
BR	Brêsil	JP	Japon	SD	Soudan
CA	Canada	KP	République populaire démocratique	SE	Suède
CF	République Centraficaine		de Corée	SN	Sénégal
CG	Congo	KR	République de Corée	SU	Union soviétique
CH	Suisse	и	Liechtenstein	TD	Tchad
CM	Cameroun	· LK	Sri Lanka	TG	Togo
DE	Allemagne, République fédérale d'	III	Luxembourg	US	Etats-Unis d'Amérique
DK	Danemark	MC	Monaco		•

10

15

20

25

30

35

# Installation pour le relevage rapide et l'empilage ou le désempilage de plaques de verre.

L'invention concerne une installation pour le relevage de plaques de verre, cette opération consistant à amener une plaque saisie dans une position sensiblement horizontale à une position sensiblement verticale, où elle est déposée, ce, afin de former des piles (empilage) ou bien à amener une plaque saisie dans une position sensiblement verticale sur une pile à une position sensiblement horizontale sur un convoyeur (désempilage).

Dans les unités de production, le verre est obtenu sous forme d'une bande (par le procédé "float glass" par exemple) qui est ensuite découpée en plaques.

La bande et les plaques sont véhiculées par un (ou plusieurs) convoyeur principal horizontal.

Ces plaques sont ensuite relevées à un poste dit de préhension pour être empilées sur des chariots de manutention munis de pupitres (comportant un plan sensiblement horizontal et un plan sensiblement vertical) sur lesquels elles viennent en appui.

La bande de verre étant directement découpée sur le convoyeur principal dans le sens longitudinal (sens de l'axe du convoyeur) et le sens transversal (sens perpendiculaire au sens longitudinal dans le plan du convoyeur), le débit en objets augmente et les machines de relevage doivent fonctionner à des cadences rapides (2 à 4 s) ou très rapides (de l'ordre de 2 s).

Le brevet français FR 86 05 656 publié sous le numéro 2 597 453 décrit une releveuse (machine de relevage) rapide compacte, dans laquelle des cadences de 2 à 4 s sont obtenues par multiplication du nombre de bras de préhension. Ainsi, dans cette releveuse selon l'art antérieur, il existe deux bras de préhension rétractables munis à chacune de leurs extrémités de moyens de préhension (ventouses), ce qui fait au total quatre points de préhension dont deux simultanément actifs (un par bras).

La présente invention propose une installation avec une releveuse plus rapide et de conception différente.

10

15

25

35

Plus précisément, l'installation comporte pour l'empilage:

- un convoyeur secondaire placé dans le prolongement du convoyeur principal et sur lequel sont saisies les plaques à un poste de préhension,
- en bout et au-dessous dudit convoyeur secondaire, une releveuse comportant :
- au moins un bras comportant un support sur lequel sont fixées des ventouses reliées à un moyen de dépression et disposées de façon à passer entre les rouleaux du convoyeur secondaire pour saisir la plaque,
- un système de bielle-manivelle actionné par au moins un vérin moteur agissant sur le(s)dit(s) bras pour obtenir sa (leur) rotation d'un angle d'environ 90° autour d'un axe horizontal perpendiculaire à l'axe du convoyeur de façon à amener les plaques au poste de dépose,
- un pupitre constituant le poste de dépose déplaçable selon l'axe du convoyeur.
- des moyens pour la commande automatique notamment des vitesses de convoyage, de l'arrêt des plaques, des mouvements du (des) bras et du pupitre,

ladite installation comportant en outre de façon caractéristique :

- au moins un vérin hydraulique équilibreur lié audit système bielle-manivelle et relié également à un accumulateur à azote de façon à amortir les mouvements du (des) bras et réduire la puissance énergétique installée,
- des moyens pour déplacer le(les) bras et/ou le support portant les ventouses selon l'axe longitudinal dudit (desdits) bras, pour la préhension et la dépose des plaques,
- 30 des moyens pour déplacer latéralement le convoyeur secondaire d'une part et la releveuse d'autre part.

L'installation comporte pour le désempilage :

- un convoyeur secondaire, placé dans le prolongement du convoyeur principal et sur lequel sont déposées les plaques à un poste de dépose,

10

15

20

25

30

- en bout et au-dessous dudit convoyeur secondaire, une releveuse comportant :
- au moins un bras comportant un support sur lequel sont fixés des ventouses reliées à un moyen de dépression et disposées de façon à passer entre les rouleaux du convoyeur secondaire pour déposer la plaque,
- un système bielle-manivelle actionné par au moins un vérin moteur agissant sur le(s)dit(s) bras pour obtenir sa (leur) rotation d'un angle d'environ 90° autour d'un axe horizontal perpendiculaire à l'axe du convoyeur de façon à amener les plaques au poste de dépose,
- un pupitre constituant le poste de préhension déplaçable selon l'axe du convoyeur,
- des moyens pour la commande automatique notamment des vitesses de convoyage, de l'arrêt des plaques, des mouvements du (des) bras et du pupitre,

ladite installation comportant en outre de façon caractéristique :

- au moins un vérin hydraulique équilibreur lié audit système bielle-manivelle et relié également à un accumulateur à azote de façon à amortir les mouvements du (des) bras et réduire la puissance énergétique installée,
- des moyens pour déplacer le (les) bras et/ou le support portant les ventouses selon l'axe longitudinal dudit (desdits) bras, pour la préhension et la dépose des plaques,
- des moyens pour déplacer latéralement le convoyeur secondaire d'une part et la releveuse d'autre part.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le déplacement sur le vérin moteur est commandé de façon à ce que la rotation du bras obéisse à la loi :

$$\overset{\text{CZ}}{\underset{t \text{ o}}{\text{o}}} A \begin{pmatrix} t \\ -- \\ t \text{ o} \end{pmatrix}^{5} + B \begin{pmatrix} t \\ -- \\ t \text{ o} \end{pmatrix}^{4} + C \begin{pmatrix} t \\ -- \\ t \text{ o} \end{pmatrix}^{3}$$

avec  $\alpha$  = angle de rotation du bras

35 A,B,C = constantes numériques

10

15

20

25

30

La description sera mieux suivie à partir des figures :

- La figure 1 représente une vue de l'installation dans l'axe du convoyeur secondaire ;
- les figures 2A et 2B sont des vues latérales (perpendiculaires à l'axe du convoyeur);
- la figure 3 présente en coupe latérale le bras avec le support et les ventouses ;
- les figures 4 et 5 montrent mieux le système biellemanivelle pour l'entraînement du bras ;

- et les figures 5 et 6 montrent l'accumulateur à azote.

Les plaques de verre défilent sur une ligne de convoyage. Pour être relevées, elles sont dérivées sur un ou des épis qui sont des convoyeurs disposés perpendiculairement à la ligne de convoyage principale, elles sont relevées alors par des machines de relevage situées en bout d'épi. On appellera convoyeur principal, le convoyeur véhiculant les plaques pour les amener à l'installation de relevage.

Cette installation selon l'invention comporte un convoyeur secondaire de longueur réduite (de l'ordre de 1 à 2 m par exemple) qui est placé dans le prolongement du convoyeur principal.

Sur les figures 1, 2A et 2B, le convoyeur secondaire est repéréen (1), il est muni de rouleaux (2) sur lesquels s'appuie la plaque (3). La plaque arrive ainsi en bout du convoyeur secondaire (1), elle s'arrête devant la releveuse à un poste dit de préhension.

Selon un mode de fonctionnement préféré, le convoyeur secondaire a une vitesse inférieure à celle du convoyeur principal, elle devient nulle lorsque la plaque est au poste de préhension.

Une plaque passe du convoyeur principal au convoyeur secondaire lorsque la plaque précédente a été saisie. Le nombre des épis est alors déterminé par l'homme du métier en fonction des cadences de relevage, des vitesses de convoyeur et des longueurs des plaques.

Au poste de préhension, les plaques consécutives de mêmes 35 dimensions à relever se trouvent dans la même position.

10

15

20

25

30

35

- elles sont en appui contre des butées (4) disposées en bout du convoyeur secondaire ;
- dans une même campagne de production, les plaques à relever ont les mêmes dimensions et on constate que leurs bords latéraux sont pratiquement alignés pendant un certain temps (le dévirage, c'est-à-dire le décalage, étant de l'ordre de 10 mm sur 3 heures);

On a donc, pendant le temps de formation d'une pile, des plaques ayant toujours la même position au niveau de leur bord inférieur (celui qui viendra en appui sur la surface quasi horizontale du pupitre) et de leurs bords latéraux.

L'installation de relevage selon l'invention comporte également une releveuse placée au-dessous et en bout du convoyeur secondaire.

Elle comporte au moins un bras (5) comportant un support (8) sur lequel sont fixées des ventouses (7).

Selon le mode de réalisation figure 1, elle a un seul bras (5) terminé par deux doigts (6) porteurs chacun d'une ventouse (7), les doigts étant portés par un support (8).

Si la largeur du convoyeur secondaire est importante, on peut prévoir plusieurs bras, par exemple deux, montés côte à côte.

Le nombre de bras, de ventouses et la largeur du support sont déterminés par l'homme du métier en fonction des dimensions des plaques à relever.

Les doigts (6) ont une longueur suffisante pour permettre le passage des ventouses entre les rouleaux (2).

Pour que les plaques soient en équilibre lors du relevage, il est nécessaire :

- qu'elles soient placées de façon à ce que les ventouses soient disposées symétriquement de part et d'autre de l'axe longitudinal de symétrie des plaques à relever,
- et que la releveuse ou les butées (4) soient longitudinalement déplacées pour que les centres des ventouses soient proches de l'axe médian de la plaque (axe perpendiculaire à l'axe longitudinal et passant par le milieu de la plaque).

10

15

20

25

30

Pour vérifier la première condition, avant chaque campagne (correspondant à des mêmes dimensions de plaques), la releveuse et/ou le convoyeur secondaire sont latéralement déplacés.

Lorsque l'écartement entre les rouleaux du convoyeur secondaire permet juste le passage des doigts (6) (disposition avantageuse), le convoyeur secondaire et la releveuse doivent être déplacés simultanément. On peut utiliser par exemple (figure 1) un vérin (9) agissant sur un bâti 10 mobile latéralement (dans des rails par exemple), ledit bâti supportant le convoyeur secondaire et la releveuse, et ledit bâti étant également muni de moyens pour son immobilisation.

On remarque que l'écartement entre les doigts (6) dépend non seulement de l'écartement entre deux rouleaux consécutifs du convoyeur mais aussi dépend de la largeur (sens perpendiculaire à l'axe du convoyeur) des plaques et qu'on ne peut augmenter inconsidérément cet écartement. On ne peut également pas admettre que la plaque de verre déborde latéralement la ventouse de façon importante.

De telles releveuses fonctionnent bien pour des plaques de verre appelées de petites dimensions dans l'industrie verrière, c'est-à-dire jusqu'à de l'ordre de 1,5 m en largeur et 1 m en longueur et les plaques au poste de préhension étant situées à plus de 25 mm du bord latéral du convoyeur.

Le mode de réalisation figure 1 (un seul bras avec deux doigts et deux ventouses) est particulièrement bien adapté à cette application.

L'homme du métier déterminera l'écartement entre les doigts et les rouleaux du convoyeur secondaire en fonction des plaques qu'il aura à traiter.

Les ventouses sont de type connu, elles sont reliées à un système de mise en dépression grâce auquel un effet de succion est obtenu dans la ventouse et la plaque de verre est saisie. Pour lâcher la plaque, il suffit de couper le vide en se remettant à la pression atmosphérique.

35 Chaque ventouse est montée sur un ressort qui lui permet de s'adapter aux plaques d'épaisseur différente.

10

15

20

25

30

35

Pour éviter les butées (4) lors du relevage de la plaque, on dispose de deux solutions prises séparément ou en combinaison, consistant en :

Première solution : des moyens pour faire coulisser le support (8) le long du bras (5) (figure 3);

Deuxième solution : des moyens pour déplacer le bras (5) selon son axe longitudinal.

Dans la première solution, ce déplacement est obtenu par exemple au moyen d'un vérin (11) à petite course automatiquement commandé monté dans le bras (5) pour agir sur le support (8). Dans le mode de réalisation de la figure 3, la tige du vérin (9) est solidarisée à une languette (12) fixée au support (8). Ledit support entoure l'extrémité supérieure du bras (5) sur une certaine distance, de sorte que, même en position relevée (tige de vérin sortie), le support (8) coiffe encore le bras (5), ce afin d'éviter l'entrée de poussière (de verre notamment) dans le bras.

D'une façon générale, tous les moyens d'actionnement sont à l'intérieur du bras pour être protégés, seuls les moyens d'alimentation en énergie sont ou ont une sortie à l'extérieur (canalisations pour fluides par exemple).

Dans la deuxième solution, ce déplacement est obtenu par exemple au moyen d'un vérin avec un excentrique agissant sur l'extrémité du bras non porteuse de ventouses.

Dans ces deux solutions, le bras (5) et/ou le support (8) est relevé pour la saisie de la plaque, et il est ensuite ramené à sa position initiale pendant la rotation du bras, avant ou après dépose selon la position du poste de dépose.

Pour des raisons de cadences, d'encombrement de la plaque en relevage, et de facilité de dépose, on préfère ramener à la position initiale pendant la rotation du bras avant dépose, puis à nouveau déplacer le support ou le bras pour la dépose, et enfin, le ramener à la position initiale pendant la rotation après dépose pour pouvoir prendre une nouvelle plaque déjà en position au poste de préhension.

15

20

25

30

35

L'autre extrémité du bras (5) est entraînée en rotation entre la position correspondant au bras, au poste de préhension et celle correspondant au bras en position au poste de dépose (fig. A2).

Les plans du convoyeur et du pupitre étant sensiblement horizontaux, l'angle de rotation est légèrement supérieur à  $90^{\circ}$  (en général entre  $90^{\circ}$  et  $95^{\circ}$ ).

Selon l'invention, la rotation est obtenue au moyen d'un système bielle-manivelle (13) (fig. 4) monté sur un arbre d'entraînement (14) fixé au bras (5) par exemple par solidarisation aux pièces (5a) et (5b) représentées figures 3 et 5.

Un vérin moteur (15) (de préférence hydraulique) solidaire du maneton (16) de la bielle (23) (figure 4) agit sur l'arbre d'entraînement (14) qui lui-même entraîne en rotation le bras (5). On peut également prévoir un second vérin moteur (150 solidaire du maneton (17) de la bielle (23), un vérin étant actif pour la descente de la plaque (rotation du bras dans un sens) et l'autre pour la remontée du bras (retour). Cette possibilité n'est pas représentée sur les figures.

Selon l'invention, au moins un vérin hydraulique équilibreur (18) est monté sur le système bielle-manivelle (13).

Ce vérin (18) comporte un piston percé qui permet alors le passage de l'huile d'un compartiment d'un vérin à l'autre selon le mouvement de la tige du piston (fig. 6).

Le vérin (18) est également relié à un accumulateur à azote (19) constitué par un récipient muni d'une paroi mobile (20) le séparant en deux chambres, l'une (21) est fermée et contient l'azote, l'autre (22) est reliée au vérin (18).

Un vérin équilibreur (18) est nécessairement monté sur le même maneton que le vérin moteur (15) de façon à ce que l'énergie accumulée lors de la descente du bras pour amener la plaque au poste de dépose soit restituée lors de la remontée dudit bras, cette énergie accumulée étant d'autant plus grande que la plaque qui descend devient motrice à partir d'un certain angle. Cette réalisation est représentée figure 4, le vérin (18) étant en traits pleins.

10

15

20

Un second vérin (18) peut être ajouté, il est alors solidarisé au maneton (17) de la bielle (23). Sur la figure 4, cette disposition correspond au vérin (18) en pointillés.

Le déplacement de la tige du vérin moteur (15) provoque également le coulissement de la tige du vérin équilibreur (18).

Le piston de ce vérin étant percé, l'huile communique d'une chambre à l'autre dans le vérin (15) et communique avec la chambre (22) de l'accumulateur.

Si on se réfère à la schématisation en traits pleins de la figure 4, lorsque le bras tourne pour amener la plaque du poste de préhension au poste de saisie, la tige du vérin (15) rentre, l'huile du vérin (18) chassée par la rentrée de la tige de ce vérin va fuir dans la chambre (22) de l'accumulateur. Au retour du bras, cette énergie est restituée : l'huile repart dans le vérin (18) provoquant la rentrée de son piston qui actionne alors la bielle (23), la rotation du bras (5) est obtenue pour des pressions des vérins moteur et équilibreur convenablement choisies par l'homme de métier.

Ce dispositif avantageux permet l'amortissement des mouvements (rôle d'équilibreur) mais également de diminuer la puissance installée (rôle de récupérateur d'énergie).

Les essais faits sur la machine ont pu montrer qu'il est particulièrement avantageux d'avoir pour la rotation du bras la loi de mouvement suivante :

25

$$\overset{\text{C}}{\underset{t \text{ o}}{\longrightarrow}} A \begin{pmatrix} t \\ -- \\ t \text{ o} \end{pmatrix}^{5} + B \begin{pmatrix} t \\ -- \\ t \text{ o} \end{pmatrix}^{4} + C \begin{pmatrix} t \\ -- \\ t \text{ o} \end{pmatrix}^{3}$$

avec  $\alpha$  = angle de rotation du bras,

30 A,B,C = constantes déterminées expérimentalement, de façon à optimiser les accélérations et décélérations du bras pour garantir les cadences et l'absence de chocs.

Le vérin moteur est alors automatiquement commandé pour générer cette loi sur le bras.

15

20

25

30

35

Le poste de dépose est constitué par un pupitre (24) possédant un plan sensiblement horizontal et un plan sensiblement vertical pour l'appui des plaques. Le pupitre est positionné lorsqu'il arrive vide de façon à être dans l'axe longitudinal des plaques et dans celui du bras.

Son plan horizontal est situé à une hauteur légèrement inférieure à celle du bord inférieur de la plaque qui arrive, la plaque lâchée par les ventouses chutant pour la dépose sur ledit plan.

10 La hauteur de chute admissible est donnée par l'exploitant verrier en fonction du matériau et de l'épaisseur de la plaque.

Pour améliorer l'empilage des plaques, de l'air peut être soufflé par les ventouses pour plaquer le verre contre la pile existante.

Après chaque dépose, le pupitre est déplacé pas à pas dans le sens de l'axe du convoyeur par exemple par un vérin (25), d'une valeur prédéterminée en fonction de l'épaisseur des plagues.

L'installation comporte également des moyens pour sa commande automatique à partir d'informations fournies notamment par des capteurs disposés sur l'installation traitées par un ordinateur muni d'un logiciel. Sont notamment réglés automatiquement les vitesses de convoyage, l'arrêt des plaques au poste de préhension, la rotation du bras, le déplacement pas à pas du pupitre, son évacuation et sa mise en place, les déplacements latéraux de la releveuse et du convoyeur secondaire...

Une telle installation a permis le relevage très rapide (de l'ordre de 2 s et même moins de 2 s) de plaques de verre de :

- Largeur 600 mm à 1 200 mm
- Longueur 400 mm à 800 mm
- épaisseur 2 mm à 8 mm

avec des piles d'épaisseur maximale 475 mm, la vitese d'introduction sur le convoyeur secondaire étant de 60 m/mn, ce pour une puissance installée pour la rotation du bras de l'ordre de 5 kw.

L'invention a été décrite pour l'empilage de plaques de verre, elle est utilisable pour le désempilage de plaques de verre sans apporter de modifications mécaniques à l'installation, seules des modifications du logiciel de commande sont nécessaires.

05

Il est alors évident pour l'homme de métier que :

- le poste de préhension est constitué par le pupitre (24),
- le poste de dépose est constitué par le convoyeur principal qui peut alors défiler sans arrêt.

20

25

30

#### **REVENDICATIONS**

- 1. Installation pour le relevage rapide et l'empilage de 05 plaques de verre défilant sur un convoyeur principal horizontal, comportant:
  - un convoyeur secondaire (1) placé dans le prolongement dudit convoyeur principal et sur lequel sont saisies les plaques (3) à un poste de préhension,
- 10 en bout et au-dessous dudit convoyeur secondaire, une releveuse comportant :
  - au moins un bras (5) comportant un support (8) sur lequel sont fixées des ventouses (7) reliées à un moyen de dépression et disposées de façon à passer entre les rouleaux (2) du convoyeur secondaire pour saisir la plaque,
  - . un système bielle-manivelle (13) actionné par au moins un vérin moteur (15) agissant sur le(s)dit(s) bras pour obtenir sa (leur) rotation d'un angle d'environ 90° autour d'un axe horizontal perpendiculaire à l'axe du convoyeur de façon à amener les plaques au poste de dépose,
  - un pupitre (24) constituant le poste de dépose déplaçable selon l'axe du convoyeur,
  - des moyens pour la commande automatique notamment des vitesses de convoyage, de l'arrêt des plaques, des mouvements du (des) bras et du pupitre,
  - caractérisée en ce qu'elle comporte en outre :
  - au moins un vérin hydraulique équilibreur (18) lié audit système bielle-manivelle (13) et relié également à un accumulateur à azote (19) de façon à amortir les mouvements du (des) bras et réduire la puissance énergétique installée,
  - des moyens pour déplacer le(les) bras (5) et/ou le support (8) portant les ventouses (7) selon l'axe longitudinal dudit(desdits) bras, pour la préhension et la dépose des plaques,
- des moyens pour déplacer latéralement le convoyeur secondaire d'une part et la releveuse d'autre part.

10

15

20

25

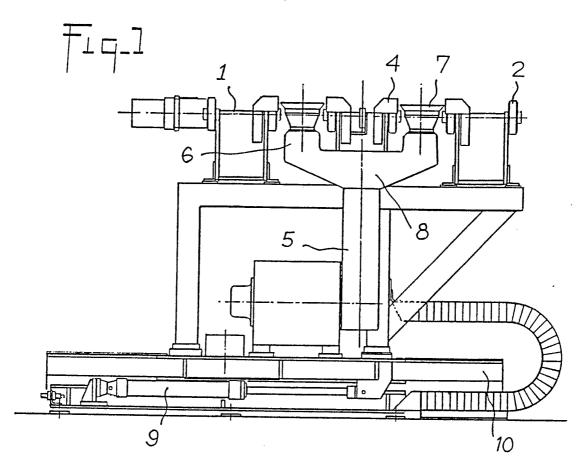
30

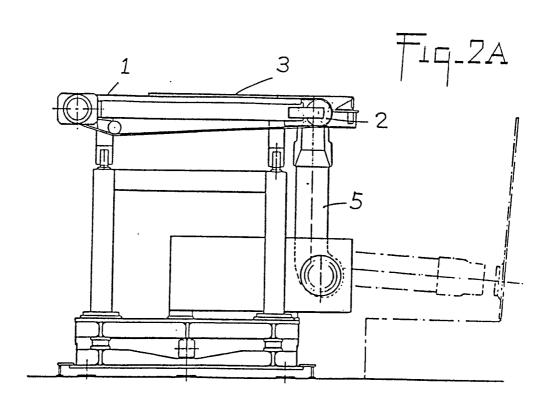
35

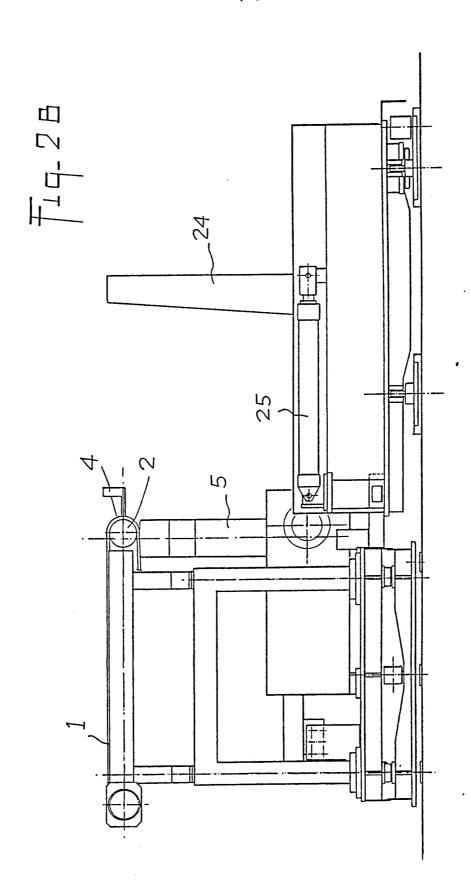
loi:

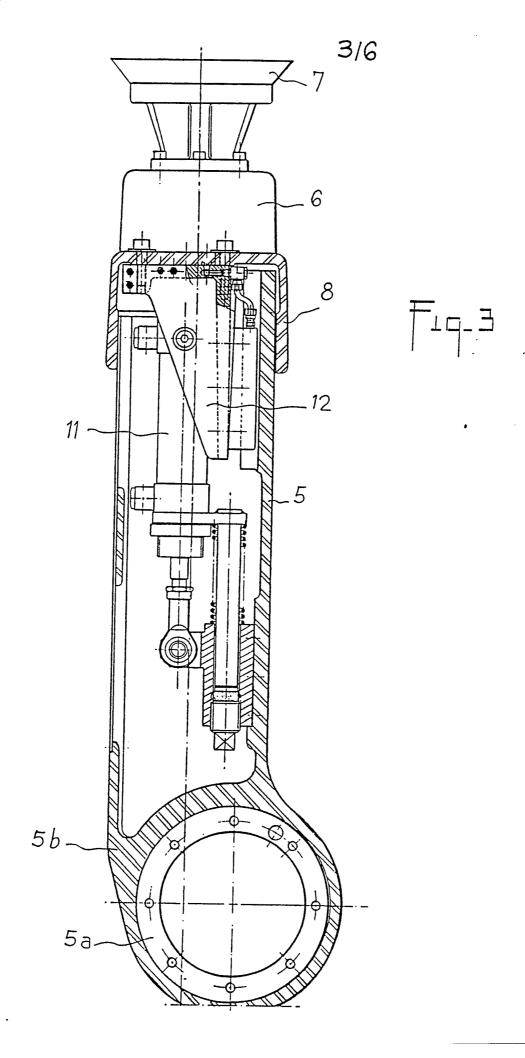
- 2. Installation pour le relevage rapide et le désempilage de plaques de verre comportant :
- un convoyeur secondaire (1), placé dans le prolongement du convoyeur principal et sur lequel sont déposées les plaques (3) à un poste de dépose,
- en bout et au-dessous dudit convoyeur secondaire, une releveuse comportant:
- . au moins un bras (5) comportant un support (8) sur lequel sont fixés des ventouses (7) reliées à un moyen de dépression et disposées de façon à passer entre les rouleaux (2) du convoyeur secondaire pour déposer la plaque,
- un système bielle-manivelle (13) actionné par au moins un vérin moteur (15) agissant sur le(s)dit(s) bras pour obtenir sa (leur) rotation d'un angle d'environ 90° autour d'un axe horizontal perpendiculaire à l'axe du convoyeur de façon à amener les plaques au poste de dépose,
- un pupitre (24) constituant le poste de préhension déplaçable selon l'axe du convoyeur,
- des moyens pour la commande automatique notamment des vitesses de convoyage, de l'arrêt des plaques, des mouvements du (des) bras et du pupitre,
  - caractérisé en ce qu'elle comporte en outre
  - au moins un vérin hydraulique équilibreur (18) lié audit système bielle-manivelle (13) et relié également à un accumulateur à azote (19) de façon à amortir les mouvements du (des) bras et réduire la puissance énergétique installée,
  - des moyens pour déplacer le (les) bras (5) et/ou le support (8) portant les ventouses (7) selon l'axe longitudinal dudit (desdits) bras, pour la préhension et la dépose des plaques,
  - des moyens pour déplacer latéralement le convoyeur secondaire d'une part et la releveuse d'autre part.
  - 3. Installation selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que le déplacement sur le vérin moteur est commandé de façon à ce que la rotation du(des) bras obéisse à la

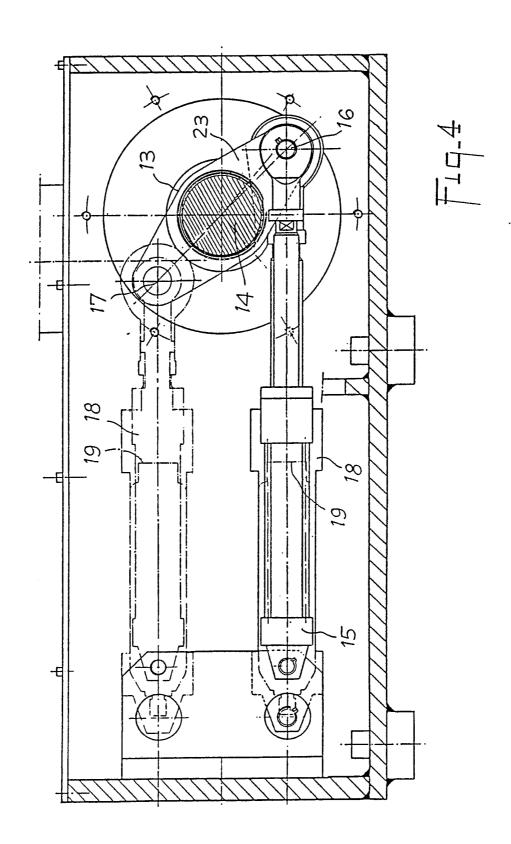


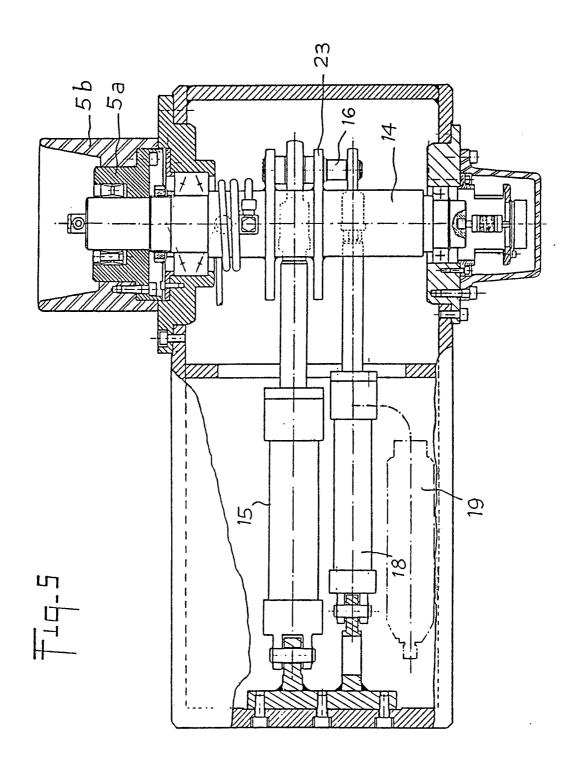




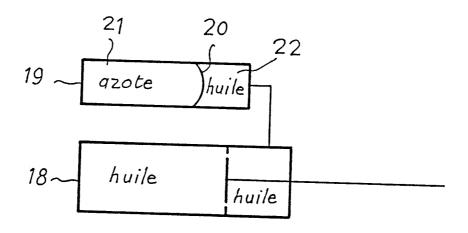








6/6



-

.

## INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No PCT/FR 89/00471

			International Application to FC17	
I. CLASS	IFICATIO	N OF SUBJECT MATTER (if several classific	nal Classification and IPC	
	_	onal Patent Classification (IPC) or to both Natio	HE AMBOURANTH AND A	j
Int. C	1. B	65 G 49/06		
II. FIELDS	SEARCH			
		Minimum Document		
Classification	on System	C	lassification Symbols	
	_			
Int. C	n. <sup>5</sup>	в 65 G		
		Documentation Searched other th	an Minimum Documentation	
		to the Extent that such Documents a	are Included in the Fields Searched	
	MENTS C	ONSIDERED TO BE RELEVANT of ion of Document, 11 with indication, where appropriate the control of the control o	opriate, of the relevant passages 12	Relevant to Claim No. 13
Category *	·			1,2
X	US, A	, 4093083 (KLAUS) 6 June 1	976 See the whole	
	docum			
x	FR. A	, 2138889 (DEAN RESEARCH C	ORP.) 5 January 1973	1
-		he whole document		
				1
X	DE, A	, 1918791 (NIPPON SHEET GL	ASS CO. LTD) 30 Octobe	T
	1969	see the whole document		
v	ר אם א	, 2160765 (WERNER) 14 June	1973 see the whole	1
X	docum		2370 000 000	
	docum	CIIC		
		نبه ک دور کا کا میں کے اس میں ہے کہ	-	
		•		
į				
	<u> </u>		"T" later document published after t	he international filing date
• Speci	al categorie	s of cited documents: 10 ning the general state of the art which is not	or priority date and not in confi- cited to understand the principl	
i cor	nsidered to	be of particular relevance ant but published on or after the international	invention	ca: the claimed invention
l fili	ng date	ch may throw doubts on priority claim(s) or	cannot be considered novel or involve an inventive step	Caudot De Cousinesen ro
	iah ia citad	to establish the publication date of another er special reason (as specified)	"Y" document of particular relevan	
"O" do	cument refe	rring to an oral disclosure, use, exhibition or	document is combined with one ments, such combination being	
"P" do	ner means cument pub	lished prior to the international filing date but	in the art. "&" document member of the same	
		priority date claimed		
	rificatio	ompletion of the International Search	Date of Mailing of this International S	earch Report
			19 January 1990 (19	.01.90)
		1989 (13.12.89)	Signature of Authorized Officer	.01.307
i		ng Authority	Signature of Authorized Officer	
EURC	OPEAN F	ATENT OFFICE		

#### ANNEX TO THE INTERNATIONAL SEARCH REPORT ON INTERNATIONAL PATENT APPLICATION NO.

PCT/FR 89/00471

31357

This annex lists the patent family members relating to the patent documents cited in the above-mentioned international search report. The members are as contained in the European Patent Office EDP file on

The European Patent Office is in no way liable for these particulars which are merely given for the purpose of information.

09/01/90

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
US-A-4093083	06-06-78	DE-A- 2516884 DE-A,C 2613323 BE-A- 840623 CA-A- 1049576 GB-A- 1538123 JP-A- 51137273 JP-A- 55016894 NL-A- 7603948 SE-A- 7604319	18-08-77 7 02-08-76 6 27-02-79 5 10-01-79 2 27-11-76 4 05-02-80 19-10-76
FR-A-2138889	05-01-73	DE-A- 222466 US-A- 393487	
DE-A-1918791	30-10-69	BE-A- 731484 FR-A- 2006244 GB-A- 1258624 US-A- 354159	3 26-12-69 30-12-71
DE-A-2160765	14-06-73	None	T TO CO 100 CO